BON A LANCER CCMP/PR

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

PAYS : BENIN
NOM DU PROJET : Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO)
Financement : DON IDA N° D 9920-BJ et Crédit N°7068-BJ
Intitulé de la mission : Renforcement des compétences et le suivi de la mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS) et des VBG et la formation des acteurs dans le leadership et la prise de décisions liés à la consolidation de la paix dans les activités du projet COSO dans les Départements de l'Atacora, la Donga, le Borgou et l'Alibori.

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu le 20 septembre 2022, la mise en vigueur de l'Accord de financement Don IDA N° D9920-BJ et Crédit N°7068-BJ de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer les activités du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour régler des missions de services de consultants. Le présent avis est publié en vue du **renforcement des compétences et le suivi de la mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS) et des VBG et la formation des acteurs dans le leadership et la prise de décisions liés à la consolidation de la paix dans les activités du projet COSO dans les Départements de l'Atacora, la Donga, le Borgou et l'Alibori.**

2. L'objectif général de ce travail consiste à appuyer le projet COSO dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS, VCE et le HS et la formation des acteurs sur le développement du leadership et la prise de décision sur la consolidation de la paix dans la zone d'intervention du projet COSO.
   De façon spécifique il s'agit de :
   - Mettre en œuvre et faire le suivi de la stratégie d'atténuation et de prévention des risques liés VBG/EAS, VCE du projet COSO ;
   - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention des risques de VBG/EAS/HS/VCE aussi bien au niveau des communautés concernées qu'auprès des travailleurs embauchés par le projet ;
   - Animer des séances de sensibilisation et de formation régulière des travailleurs et des communautés des zones de mise en œuvre du projet, sur le code de conduite, le MGP sensible aux EAS/HS, les VBG, etc.
   - Former les facilitateurs Communautaires et les Facilitateurs techniques sur le leadership et la prise de décision ;
   - Renforcer la capacité des Facilitateurs sur la consolidation de la paix ;
   - Former les facilitateurs sur la prise de décision.

3. La durée de l'intervention du prestataire est d'un (01) an renouvelable jusqu'à la fin du projet. Les activités de sensibilisation se poursuivront régulièrement pendant tout le cycle du projet. Cette intervention s'effectuera sous la supervision du SETCO. Les zones d'intervention du Projet sont : les départements de l'Atacora, la Donga, le Borgou et l'Alibori.

4. Le Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Éleveurs, Coordonnateur du Projet COSO, représentant l'Autorité Contractante, invite les cabinets intéressés à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus.

   Ils doivent fournir un dossier technique comprenant leurs références passées (références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables et les preuves relatives à ces références). Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestions d'intérêt dûment signée et datée par le candidat.

5. Les critères pour l'évaluation des manifestations d'intérêt sont :

   I- Expériences générales (30 points)

   (i) Être légalement constituée et intervenant dans la zone d'intervention du projet avec des actions au niveau local sur les questions de VBG et de développement sociale et/ou communautaire **(10 points)** ;

   (ii) Avoir une représentation opérationnelle active certifiée par l'Autorité du département choisi **(05 points)** ;

   (iii) Avoir au moins (05) cinq ans d'expérience dans l'un des domaines suivants : **(i)** la mobilisation communautaire et renforcement des compétences/capacités des communautés à la base dans les thèmes suivants (Communication pour un Changement de Comportement (CCC), droit des personnes vulnérables notamment ; **(ii)** la prévention et gestion des VBG **(15 points).**

   BON A LANCER
CCMP/PR

   II- Expériences spécifiques (70 points)

   - Avoir réalisé deux (02) missions réussies d'information et de CCC sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, ou harcèlement sexuel/l'exploitation et les abus sexuels et/ou les violences contre les enfants ou d'accompagnement des communautés vulnérables sur des initiatives novatrices en faveur de la protection des femmes, des enfants et des familles au cours des cinq (05) dernières années ; **(40 points à raison de 20 points par mission)** ;
   - Avoir réalisé au moins une mission similaire sur un projet financé par la Banque mondiale au cours des cinq dernières années ; **(10 points)** ;
   - Avoir un code de bonne conduite et une claire politique interne visant la prévention et la réponse du harcèlement, de l'exploitation et de l'abus sexuel, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet ; **(05 points)** ;
   - Expérience dans le renforcement des systèmes locaux de redevabilité sociale, y compris la formation et sensibilisation sur la prévention de EAS et du HS, **(05 points)** ;
   - Avoir réalisé deux (02) missions réussies d'information et de CCC dans le leadership et la consolidation de la paix ; **(10 points à raison de 05 points par mission).**

6. Le marché sera attribué aux consultants ayant les qualifications et expériences les plus pertinentes pour l'exécution de la mission. En cas d'égalité des scores, le consultant ayant le plus d'expérience dans d'élaboration de la cartographie des services de prise en charge des VBG /EAS/HS des projets de développement sera retenu.

7. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur le paragraphe 3.14 et suivants du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édité en juillet 2018 et révisé en septembre 2023 qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.

8. Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) en accord avec les procédures de sélection définies dans « le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements), édition de juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018, en Novembre 2020 et Septembre 2023. A l'issue de l'évaluation des références, le consultant classé premier par zone d'intervention sera invité à soumettre des propositions technique et financière. Le classement sera fait par département. Au cas où une structure/ONG est classé première dans plusieurs départements, elle devra démontrer sa capacité à mobiliser un personnel distinct.

9. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service du lundi au vendredi de 8 h à 12h 30mn et de 14h à 17h 30mn ou par mail à l'adresse setco.coso@presidence.bj.

10. Les manifestations d'intérêt (lettre de manifestation d'intérêt, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables et les preuves relatives à ces références) rédigées en langue française, doivent être fournies en trois (03) exemplaires dont un original et deux copies. L'original et les copies doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **Renforcement des compétences et le suivi de la mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS) et des VBG et la formation des acteurs dans le leadership et la prise de décisions liés à la consolidation de la paix dans les activités du projet COSO dans les Départements de l'Atacora, la Donga, le Borgou et l'Alibori**».

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse suivante, au plus tard le 13/07/.....**2024** à 10 Heures 00mn :

Secrétariat Technique à la Coordination (SETCO)
Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO)
Quartier ''Les Cocotiers'', Haie Vive Cotonou
Bâtiment situé à la Parcelle, Lot 665, Rue 12.253, Porte 13 **(Rue en face de la Clinique SEZO située à côté du Restaurant LE TERANGA, deuxième maison à droite dans la rue)**
Tel : 59 08 82 67
Cotonou-BENIN

BON A LANCER
CCMP/PP

Cotonou, le 01 JUIL 2024

Présidence de la République
Secrétariat Technique à la Coordination
Le Coordonnateur National Projet COSO

Dr Adamou MAMA SAMBO
Coordonnateur du Projet COSO